

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-118

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CARDE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Exposé des motifs :

La Mairie de Venelles souhaite acquérir de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI) pour ses agents de police Municipale. En effet il est nécessaire de maintenir des EPI toujours opérationnels et à jour des nouvelles évolutions.

Elle sollicite l'aide du département dans le cadre de son dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique.

Pour 2025, la Mairie de Venelles axe sa demande sur l'acquisition de plusieurs EPI.

Il s'agit de renouveler des gilets pare-balles en fonction de leur péremption balistique ; des radios numériques qui permettent de maintenir une communication entre les agents et les autorités partenaires lors des interventions notamment en cas d'évènements impérieux sur la commune et des caméras individuelles qui ont bien évolué depuis l'autorisation du port par les agents opérant sur le terrain.

Accusé de réception en préfecture
130-20250623-DM2025_0118-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Le coût estimatif de ces acquisitions est de 7 699.98 € HT.

Pour cette opération, le Département via l'aide aux équipements pour la sécurité publique peut participer à hauteur de 60 %.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses :	7 699.98 € HT
Financement Département (60%) :	4 619.98 € HT
Financement Région (20%):	1 540.00 € HT
Part à la charge de la Commune (20%)	1 540.00 € HT

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
013-21 1301130-20250623-DM2025_0118-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025